

Une conférence de presse pour oublier ce qui ne peut pourtant l'être !



L'annonce de la tenue au siège de la fédération le mercredi 11 janvier dernier d'une conférence de presse consacrée exclusivement au doping constituait assurément un temps fort de la présente saison hivernale. Personne ne peut l'infirmier. L'attente était immense tant la problématique du recours à l'interdit ailé avait soulevé, principalement au Nord du pays, un tsunami de colère, de protestations véhémentes, de gestes non équivoques, symbolisant une fronde, une détermination de la base souhaitant du changement. L'attente allait-elle accoucher d'une montagne ou tout simplement... d'un souriceau craintif ?

Au temps noir et trombes d'eau sévissant sur le Brabant flamand sous le coup de 14 heures mercredi dernier, de plausibles témoignages de dieux ailés en colère (?), la large éclaircie avec apparition de l'astre solaire au moment d'entrer au 52-54 de la Gaasbeeksesteenweg, de Halle, sous l'œil accueillant de la mandataire nationale, décidément sur tous les fronts ces derniers temps, symbolisait-elle l'espoir d'enfin connaître les tenants et aboutissants dans le dossier doping 2016 qui a mis en pagaille le milieu ailé, celui du Nord principalement, mais fit aussi réagir le monde politique flamand et notamment le Ministre Ben Weyts et la députée Sabine Vermeulen ? La mandataire craignait-elle des présences inopportunes au point de filtrer les arrivées. Ce n'était pas le cas apparemment.



Les bancs de la presse étaient bien plus garnis qu'à l'accoutumée. Et ce, de manière paradoxale au moment de l'entame de la conférence. En effet, si des chroniqueurs attirés lors des AG nationales étaient absents, avaient par contre débarqué une équipe VTM qui filma une très grande partie des débats, Het Laatste Nieuws... C'est dire si le sujet était brûlant, méritait un show médiatique bienvenu dans l'espoir de reconquête de l'opinion flamande à quelques jours de l'Olympiade et de la consécration suprême recherchée par le **président Van Bockstaele** qui, aux dernières nouvelles, verrait d'un très mauvais œil l'arrivée d'un sérieux concurrent poussé par plusieurs fédérations étrangères dans le prochain fauteuil présidentiel de la FCI qu'il semble convoiter.



A l'instar de **Francine Lageot** (présidente de l'EPR Liège-Luxembourg-Namur), les mandataires nationaux **Mark De Backer** (président de Flandre orientale), **Jean-Louis Loix** (président du Limbourg) et **Josef Van Elsacker** (président d'Anvers) avaient donné suite au mail d'invitation reçu en étant cette fois réduits au simple rôle de spectateurs.

Le **docteur Frédéric Jonckers**, coordinateur pour la Région wallonne au niveau de la recherche de produits dopants en colombophilie, s'installait à la table de presse au terme d'une initiative personnelle particulière. En effet, quelques heures avant la réunion, il avait contacté la RFCB, et en l'occurrence **Geert Philips**, pour, faute de réception d'un quelconque bristol d'invitation, demander si une objection existait quant à sa participation à la conférence de presse. Sa présence ne demande pas de préciser la suite donnée à sa requête. De son côté, « **Coufon Futé** » qui avait envoyé par mail une question toujours sans réponse à l'heure actuelle, était décidé, pour assurer à ses fidèles visiteurs, outre une vue globale et complète de la problématique traitée, une information correcte en raccrochant dans la mesure du possible les propos entendus aux faits effectivement produits ou évoqués. N'en déplaise au souhait formulé par le **docteur Schoonheere** dans sa première intervention. Ce dernier demanda de faire table rase de ce qui a été dit ou écrit précédemment pour livrer une information apaisante en vue de réinstaurer le calme dans le landernau ailé (« **Coulon Futé** » : *il est à noter que les propos d'intervenants sur les réseaux sociaux peuvent parfois différer de ceux émis « en live »*). A noter encore que le **docteur Piet Blancke** distribuait à la presse un support écrit des propos qu'il tiendrait, renvoyait les représentants wallons à son collègue francophone tout surpris par l'initiative de son pair scientifique,



Une conférence pour les Flamands avant tout !

Entouré des membres du Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN : par ordre alphabétique **Dominique**

Charlier, Juliaan De Winter, Christian Goulem et Dirk Schreel), mais aussi de **Geert Philips** et des vétérinaires **Piet Blancke et Nicolas Schoonheere, Stefaan Van Bockstaele** précisa d'entrée de jeu qu'il



s'exprimerait en flamand (« **Coulon Futé** » : *faut-il rappeler son mémorable « hier spreekt men Vlaams » lors de la première réunion de son mandat avec les organisateurs nationaux ?*) pour cause de sujet délicat, sensible et épineux à traiter, et par manque de connaissance, selon ses dires, des subtilités de la langue française. Il demanda à **Dominique Charlier**, surpris par l'initiative, de traduire ses propos, *L'attitude présidentielle décrétée, défendable pour les raisons précitées, se soldait néanmoins par un flop de taille* : la parole ne fut jamais cédée au Conseiller Juridique National. Cet oubli (délibéré ?) offre la possibilité d'estimer le crédit présidentiel accordé aux amateurs wallons, contredit par la même occasion d'antérieurs propos « fédérateurs » qu'il a tenus, n'en déplaise à tout chroniqueur s'autoproclamant détenteur de la vérité tout en garantissant de la transparence,

Par respect envers les amateurs francophones, « **Coulon Futé** » rapportera, sans entrer dans les détails, les grandes lignes du long monologue présidentiel, une redite de nombreuses notions connues servant à meubler avec cependant des intentions subliminales à décrypter !

S'appuyant sur un power-point, **Stefaan Van Bockstaele** commença par rappeler la structure du CAGN à des fins non prononcées de rendre collégiales les responsabilités encourues suite aux décisions prises (« **Coulon Futé** » : le CAGN est l'organe qui prend la décision finale dans le dossier dopage). Il enchaîna ensuite avec la composition paritaire du Comité Consultatif Scientifique (CCS) (« **Coulon Futé** » : pour rappel, la CCS fut désignée par le plus haut niveau fédéral car l'aile wallonne n'était pas accréditée à l'époque de sa création pour pouvoir le faire). Il termina enfin par les différentes procédures doping pouvant être suivies selon les résultats des analyses effectuées, insista à diverses reprises sur leur garantie d'anonymat le temps du traitement jusqu'à la décision finale (« **Coulon Futé** » : une seule personne, en l'occurrence **Geert Philips**, est



capable durant le temps de la procédure de faire le lien entre le numéro placé sur le prélèvement à sa réception dans l'antre fédéral et la colonie sujette au contrôle). Il s'était entre-temps attardé sur les textes retranscrivant l'intervention du 9 novembre 2016, à la Commission pour l'Environnement, la Nature, la Planification, l'Energie et le Bien-être animal du Vlaams Parlement, de la députée Sabine Vemeulen et de la réponse du Ministre Ben Weyts suite à la question qui lui était posée. Il soulignait des éléments erronés dans cette dernière tout en épingleant les « efforts » de la RFCB évoqués par le Ministre. (« **Coulon Futé** » : voir par ailleurs, dans le rubrique Potins du 13 novembre, le fichier « Une raison d'état en filigrane ? ».

Il donnait ensuite connaissance de la répartition (**voir annexe**) par EP ou EPR des 81 contrôles effectués lors de concours 2016 qualifiés de nationaux ou non : Brabant flamand, 16 ; Anvers et Flandre orientale, 15 ; Flandre occidentale, 13 ; Limbourg, 10, Brabant wallon-Hainaut, 7 ; Liège-Luxembourg-Namur, 5. Cette information présidentielle se soldait par la première annonce officielle de la RFCB de trois cas positifs localisés dans les EP d'Anvers, du Limbourg et dans l'EPR Brabant wallon-Hainaut.



Son long monologue, **Stefaan Van Bockstaele** le clôturait par « *voilà ce qui peut être dit au niveau KDBD* » (« **Coulon Futé** » : traduction rédactionnelle non garantie). Quid de la RFCB ? La question est posée sans le moindre procès d'intention à l'encontre de quiconque.

A ce stade de la conférence de presse, force est de constater que le sommet de la pyramide fédérale n'a fait aucune allusion aux changements officiels concernant la problématique traitée découlant de l'Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 6 octobre 2016 publié au Moniteur belge du 21 octobre. Les décisions du monde politique wallon porteraient-elles ombrage à la position de « *personne morale* » occupée et présentement accaparée (par défaut ?) par le président fédéral en exercice. Il est grand temps que le Gouvernement wallon achève son travail dans les plus brefs délais, et ce pour disposer d'informations claires, précises, non ambiguës avant l'AG de février 2017 censée préparer définitivement 2017 dans les différents domaines administratif, juridique, sportif...

Un temps fort : la première communication en français !

Si **Stefaan Van Bockstaele** souhaitait initialement passer la parole à **Piet Blancke**, c'est finalement **Nicolas Schoonheere** qui lui succéda suite aux quelques signes d'impatience émanant de la presse francophone. « *Je parle au nom de la CCS (WAC en néerlandais), dit-il d'entrée de jeu. Je ne suis pas marié avec la RFCB, ni un ami du président. Je n'ai pas d'intérêt. Je parle au nom des quatre membres de la CCS (« Coulon Futé » : en réalité au nom des Professeurs, absents et retenus par d'autres obligations, Patrick De Backer (Université de Gand) et Louis Istasse (Université de Liège), au nom du vétérinaire Piet Plancke (NL) et forcément en son propre nom. Il faut cependant signaler que la députée Sabine Vermeulen avait évoqué au Vlaams Parlement lors de son intervention du 9 novembre 2016 la présence d'un troisième Professeur (le Professeur Van Eenoo cité par deux sites*



flamands) qui contribuerait à améliorer les techniques d'analyse). La CCS a un rôle très précis lors de la réception d'un dossier avec des teneurs de cas qui ont des substances anormales dans les résultats de laboratoire. La première impression, poursuit-il, amène à des considérations positives de par l'infraction par rapport à la réglementation. Pour juger, la CCS se base sur les sciences et notamment sur les études publiées, la bibliographie sur le sujet (études médicales humaines, études axées sur le pigeon...). Pour chaque cas, la question « est-ce que nous avons des preuves scientifiques qui permettent d'affirmer qu'il est possible que la présence d'une molécule anormale soit une conséquence naturelle ? » est posée. Si la réponse est affirmative, un avis négatif

sera émis, on dit alors qu'il est possible que la teneur constatée provienne d'une contamination. Tous les cas sont traités anonymement. Au moment de la décision scientifique, les membres ne connaissent pas les coordonnées des colonies. Par la suite, admet-il, j'ai été, en fonction des rumeurs circulant et du fait que je ne suis pas un ermite, amené à une certaine prise de connaissance. Tous les avis émis, conclut-il, ont été pris à l'unanimité, nous ne nous sommes pas battus au sein de la CCS. ».

Intarissable de nature, **Nicolas Schoonheere** donna l'impression de se décharger d'un certain fardeau relativement pesant. « *Pendant six mois, avoue-t-il, je n'ai pas pu parler, profite donc de l'occasion qui m'est donnée. J'ai assisté à des réunions constructives, beaucoup appris du professeur De Backer. Je suis d'accord que la procédure a été trop longue, cela constitue un problème. Si cette dernière avait été par contre trop rapide, elle aurait également posé problème. En fait, il y a toujours moyen de critiquer. Un jour, j'ai lu une bombe sur Pitts.be (« Coulon Futé » : site cité par Nicolas Schoonheere) annonçant " 9 cas positifs". Au départ, le titre regroupait deux erreurs. En premier lieu, d'où sortait le nombre 9 ? C'était une démarche imprudente car si, par la suite, le nombre diminuait à 8, des supputations à propos du 9^{ème} verraient le jour. Où serait-il passé ? Ensuite le terme "positifs" émanait d'une mauvaise information car la décision finale, non prise à ce stade, incombe, au terme de la procédure en vigueur, au CAGN.*

Par la suite, alors que les 9 cas étaient toujours cités, une contamination au niveau alimentaire était avancée, surenchérit-il. C'était une erreur ! On faisait peur aux gens.

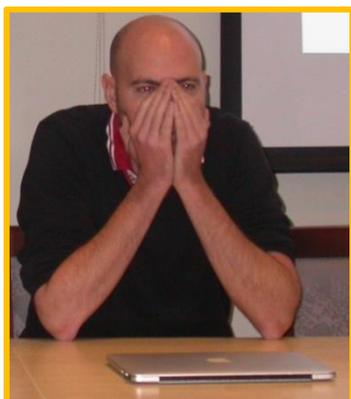
*Par la suite encore, insiste-t-il, une source francophone, rapportait l'évocation de 9 cas positifs dans l'hémicycle du Vlaams Parlement. Le Ministre du Bien-être animal flamand demanda des explications à **Piet Blancke**. (« Coulon Futé » : la source francophone évoquée était, selon toute vraisemblance, « Coulon Futé » : voir par ailleurs, dans le rubrique Potins du 13 novembre, le fichier « Une raison d'état en filigrane ? »).*

Il fut à une certaine époque fait allusion, poursuit-il, à des « grosses pointures » demandant des tests au laboratoire d'Anvers pour disposer d'informations susceptibles de forger des avis négatifs. La CCS, sachez-le, ne se base pas là-dessus car elle veille aux intérêts de toute colonie, petite comme grande.

*L'explosion sur les sites flamands, la circulation d'une lettre de mécontentement envers la RFCB valent pour **Piet Blancke** un retour au Ministère. Résultat des choses, le colombophile avait peur alors que personne n'avait été jugée. Je demande à la presse de rapporter cette conférence, en oubliant ce qui s'est passé en amont pour faire diminuer l'hystérie générale. Je n'accepte pas, en guise de première conclusion, la mise en doute de l'honnêteté des membres de la CCS. (« **Coulon Futé** » : certains membres de la CCS, comme des chroniqueurs, ont des accointances avec des firmes commerciales).*

Le temps fort tant attendu : la justification des cas !

Sur invitation du président national, **Piet Blancke** explicitait ensuite la démarche scientifique réalisée, se cantonnait en fait à lire un document qu'il avait au préalable rédigé. **Nicolas Schoonheere** lui succédait tout en annonçant en réalité une synthèse des propos de son collègue.



« 8 cas sont revenus avec une teneur anormalement élevée, annonce-t-il. Parmi ces 8 cas, les analyses des échantillons B de deux d'entre eux se sont avérés négatifs. Il n'en reste donc plus que 6.

Parmi ces six cas restants, enchaîne-t-il, deux sont très vite reconnus positifs. Le premier suite à la présence d'amphétamine, une substance exogène qui ne se trouve pas dans la nature. Le second par la présence d'acide flufénamique, un anti-inflammatoire non stéroïdien. Le 'médicament', aucun enregistré en Belgique sous la même appellation, existe sous forme de pommade en médecine humaine à des fins d'application locale d'un gel.

Trois cas, poursuit-il, possédaient un taux de morphine anormal. La morphine est un médicament qui peut être synthétisé mais aussi présent dans la nature sous forme de graines de pavot notamment. La littérature consultée évoque que la morphine d'origine naturelle est toujours accompagnée de thébaine ce qui n'est pas le cas pour la morphine synthétique. Chaque cas recensait de la thébaine, était en outre éloigné du seuil fixé en médecine humaine. La CCS a conclu qu'il était possible que la présence anormale pouvait être attribuée à l'alimentation. Le doute profite toujours à l'amateur.

Un cas, surenchérit-il, avait une teneur anormalement élevée en atropine. Cette dernière peut être trouvée dans la nature. Les données numériques des centaines d'analyses portant sur trois ans la concernant étaient nettement plus faibles. Des recherches ont été menées dans les publications pour voir si une teneur anormale pouvait provenir de la nature, aucune preuve scientifique ne fut trouvée pour aller à l'encontre du laboratoire. La décision prise de positivité s'imposait.

La CCS, conclut-il, va lancer sa propre vraie étude avec un protocole correct. Elle demande de modifier le règlement. Je souhaite notamment à titre personnel que la notion de grâce présidentielle soit introduite suite à l'évolution constante des sciences. ».

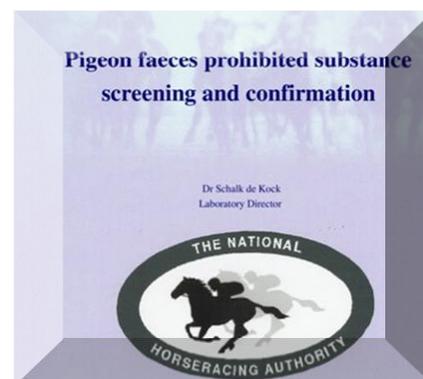
Aux questions « pour tout produit ? », « avec effet rétroactif ? », « avec un plausible dédommagement ? » émanant de la presse francophone, **Nicolas Schoonheere** répondit par l'affirmative aux deux premières questions, la troisième n'étant pas, selon ses dires, du ressort de la CCS.

Questions... réponses !

La dernière partie de la conférence était réservée au traitement de questions éventuelles posées par la presse. Le **vétérinaire Hendrikkx**, représentant Pitts.be et intervenant principalement dans la langue de Vondel, se montrait pugnace, développait une argumentation sérieusement préparée, parvenait par intermittence à décontenancer **Piet Blancke**. Comme **Rudi Hendrikkx** confirmait au cœur des échanges que sa source de 9 cas émanait de la RFCB, **Nicolas Schoonheere** lui demanda de la citer ce qui permit de vivre un moment de tension maximale, une scène irréaliste. Si aucun signe ostentatoire ne se manifestait sur les visages des membres du CAGN, **Geert Philips**, au souvenir discipliné de son enfance, s'empressait de lever un doigt, de l'agiter à diverses reprises de la gauche vers la droite pour affirmer tacitement « *Ce n'est pas moi !* » La journaliste professionnelle francophone présente s'est empressée de faire remarquer que les sources journalistiques ne sont jamais citées...

A la question demandant pourquoi les seuils n'étaient pas cités, il fut répondu que le laboratoire, à l'instar de la CCS, ne le souhaitait pas. « *Cela ne sert à rien*, dit **Nicolas Schoonheere**. *S'ils étaient dévoilés, cela constituerait un avantage pour les grosses colonies qui pourraient faire faire des tests dans des laboratoires pour voir jusqu'où on peut administrer sans risque.* » Ce qui autorise à sous-entendre en quelque sorte que le souci de préserver le petit amateur prévaut.

A la question cette fois d'uniformisation d'une réglementation dopage au niveau FCI, **Stefaan Van Bockstaele** répondit par un « *On y travaille* ». A la crainte formulée de voir des produits interdits en Belgique accessibles à l'étranger, accréditant dès lors une inégalité des chances lors des confrontations internationales, **Dominique Charlier** mit un terme en faisant remarquer que le vainqueur international tombe sous le coup de la réglementation belge car l'organisateur est belge, mais qu'au stade actuel, il est possible de voir un vainqueur international étranger être déclassé tout en étant déclaré lauréat dans son pays.



Le **docteur Jonckers** demanda si, pour la CCS, les amateurs ne devaient rien craindre en achetant des produits enregistrés en vente libre en Belgique. **Nicolas Schoonheere** répondit par un oui expérimental si les firmes respectaient leurs étiquettes, mais que la CCS ne pouvait pas se porter garant, **Piet Blancke** approuva par un signe de tête.

Le souhait de revoir le règlement peu clair, trop complexe pour le commun des mortels fut évoqué au même titre que la confiance dans le laboratoire et son agrégation.

Très discret pendant la conférence de presse, **Dirk Schreel** annonça que la réalisation des résultats nationaux en Afrique du Sud permettra de connaître au plus vite les candidats as-pigeons nationaux qui pourront être contrôlés, en effectuant notamment des prises de sang,

avant le terme de la campagne et la connaissance des classements. Ce qui permet de sous-entendre qu'une certaine éthique publicitaire serait de la sorte garantie lors de transactions commerciales qui en découleront. Question de pognon en quelque sorte ! La liste des contrôles 2016 effectués sera publiée dans la bulletin national de mars.

Répondant à une ultime question, **Dominique Charlier** certifia que les procédures RFCB du dossier doping 2016 sont terminées, qu'un délai raisonnable d'attente prend cours... Attendre, une expression fréquente pour le milieu ailé.



A titre d'anecdote dans ce lourd et sombre dossier, un plateau de sandwiches ronds munis de graines de... était, vu l'heure assez tardive, offert aux participants au terme de la conférence de presse. **Dirk Schreel** évita d'en prendre... en esquissant toutefois un sourire.

Annexe

OVERZICHT DOPINGCONTROLES 2016

RESUME CONTROLES DOPING 2016

AFDELING SECTION	AANTAL TOEGEWENZEN CONTROLES CONTOLES ATTRIBUES	AANTAL UITGEVOERDE CONTROLES CONTOLES EFFECTUES	NATIONALE WEDVLUCHTEN CONCOURS NATIONAUX	TOTAAL UITGEVOERDE CONTROLES TOTAL CONTOLES EFFECTUES	POSITIEF POSITIVE
EPR LIEGE/LUX/NAMUR	3	2	3	5	
VLAAMS-BRABANT	6	6	10	16	
WEST-VLAANDEREN	6	5	8	13	
OOST-VLAANDEREN	10	5	10	15	
LIMBURG	5	5	5	10	1
ANTWERPEN	8	8	7	15	1
EPR BR.WALLON/HAINAUT	5	1	6	7	1
TOTAAL - TOTAL	43	32	49	81	3

Twee controles waren positief in staal A en negatief in staal B
Deux contrôles ont été positifs dans l'échantillon A et négatifs dans l'échantillon B

Source : document RFCB